

Catégorie : A

Modalités de recrutement :

- CDD de 3 ans renouvelable
- Détachement sur contrat de 3 ans renouvelable

Date limite de dépôt de candidature : 30 septembre 2020

Affectation : Paris 9ème

Date de prise de fonction : À partir du 1^{er} novembre 2020

Le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS) :

Le secteur de la sécurité privée est réglementé depuis la loi du 12 juillet 1983, codifiée en 2012 dans le livre VI du code de la sécurité intérieure et prend en compte les métiers suivants :

- la surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou gardiennage (environ 180 000 salariés) ;
- les agents cynophiles, appelés communément « maîtres-chiens » sont au nombre de quelques milliers ;
- la sûreté aéroportuaire : près de 9 000, ces agents se trouvent aux points d'inspection-filtrage (PIF) dans les aéroports, visionnent les écrans RX et procèdent aux palpations de sécurité si nécessaire ;
- le transport de fonds et gestion de distributeurs automatiques de billets (DAB) : environ 10 000 ;
- la protection physique de personnes ;
- les recherches privées, dont les agents sont appelés, à leur demande, « détectives privés » ;
- la protection armée des navires : dernière activité à avoir été intégrée en 2014 au livre VI du code de la sécurité intérieure, ils exercent dans les eaux extraterritoriales soumises à des risques d'attentats terroristes ou d'actes de piraterie ;
- la sécurité privée armée qui va se mettre en place courant 2020.

Créé en 2011 par la LOPSSI 2, le Conseil National des Activités Privées de Sécurité est un établissement public administratif sous tutelle du ministère de l'intérieur. Il comprend environ 220 agents répartis sur 11 sites en France. Il assure la régulation du secteur de la sécurité privée par des tâches de police administrative et de contrôle.

Le CNAPS est chargé :

1. d'une mission de police administrative : il délivre, suspend ou retire les titres, des 180 000 salariés et 11 000 entreprises et établissements secondaires, permettant d'exercer une activité privée de sécurité (autorisation des entreprises, cartes professionnelles des agents de sécurité, agréments des dirigeants..) ;

2. d'une mission disciplinaire : il assure la discipline de la profession ;
3. d'une mission de conseil et d'assistance à la profession.

Il a son siège à Paris, où se trouvent ses services centraux, et il dispose de 7 délégations en métropole (*implantées à Aubervilliers, Lille, Metz, Villeurbanne, Marseille, Bordeaux et Rennes*) et de 4 délégations en Outre-mer (*implantées à Fort-de-France, Saint-Denis de la Réunion, Papeete et Nouméa*).

Composition du Cabinet du Directeur :

- Un directeur de cabinet ;
- Un directeur de cabinet adjoint ;
- Un conseiller juridique ;
- Deux chargées de mission ;
- Un secrétariat de direction composé de trois assistantes.

Missions :

Le Contrôleur de gestion est placé sous l'autorité du directeur de cabinet du CNAPS.

Le contrôleur de gestion exerce les missions suivantes :

- Élaborer, mettre en œuvre, renseigner les outils de mesure du résultat et du pilotage adapté au service ;
- Élaborer pour chacune des échéances, le Contrat d'Objectifs et de Performances (COP) de l'établissement en lien avec les services centraux et les délégations territoriales ;
- Réaliser les tableaux de bord d'activité et de performance des services en lien avec les responsables concernés, afin que le Directeur du CNAPS ait à sa disposition les moyens d'apprécier et de corriger la performance des services ;
- Suivre les tableaux de bord mensuels du Directeur du CNAPS et garantir la fiabilité des chiffres fournis en lien avec les services et les délégations territoriales ;
- Développer les outils de gestion spécifiques ;
- Participer au développement de la culture de gestion de l'établissement en assistant les Délégués territoriaux en vue d'une appropriation des méthodes (participation au comité de direction, séminaires...)
- Contribuer aux missions de formation des agents de l'établissement sur les questions de contrôle ;
- Dans le cadre spécifique du COP entretenir des relations avec la direction des libertés publiques et des affaires juridiques du Ministère de l'Intérieur (DLPAJ) ;
- Suivre les projets prioritaires du Cabinet définis par le Directeur du CNAPS ;
- Élaborer et mettre en œuvre la politique de contrôle interne comptable et financier conjointement avec l'Agent comptable et l'ordonnateur ;
- Élaborer toutes actions de formations utiles à l'acquisition par les cadres de l'Etablissement de la culture de contrôle de gestion ;

- Réaliser des études ponctuelles ;
- Suivre la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations des audits ou inspections externes (Cour des Comptes, CNIL, IGA, etc) ;
- Contribuer à la rédaction des processus de l'établissement.

Il participe à la mise en œuvre d'une politique de qualité de l'établissement en s'appuyant sur des normes ou réglementations existantes.

Les fonctions décrites ci-dessus correspondent aux principales fonctions prévues pour ce poste, elles peuvent faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins du service.

Spécificités liées au poste :

Souci du respect des formes et des délais, contacts permanents avec la Direction, les services centraux et les délégations territoriales de l'établissement, déplacements et réunions.

Compétences nécessaires :

Connaissances techniques	Savoir-faire	Savoir-être
Connaissance approfondie du contrôle de gestion Connaissance des Finances Publiques Maîtrise des logiciels financiers Réglementation GBPCP Parfaite maîtrise des outils bureautiques (Excel : base de données et fonctions avancées) Parfaite connaissance des techniques de communication de données – bilans analytiques Connaissance en gestion des processus	Veille juridique Mettre en œuvre norme et procédure Planifier Travailler en équipe Capacité à travailler en autonomie Savoir analyser les situations à « risques » Conduite d'audit	Rigoureux Autonome Discrétion Sens de l'organisation Sens des responsabilités et réactivité Bonne expression écrite et orale Sens de l'écoute et du relationnel

Expériences requises :

- Une expérience similaire de 4 à 5 ans dans le secteur public (administration, collectivités territoriales, établissements publics) serait vivement appréciée ;
- Une formation supérieure finance/comptabilité publique est souhaitée.

Candidatures :

Les candidatures (curriculum-vitae et lettre de motivation) sont à adresser impérativement par voie électronique, en indiquant dans le champ « objet » du message la référence « CGCAB », sur la boîte fonctionnelle suivante : cnaps-recrutement@interieur.gouv.fr.

Site internet : <https://www.cnaps.interieur.gouv.fr>